



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/WG.143/2
15 février 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe des Structures focales
nationales du Plan Bleu et du Programme
d'actions prioritaires

Athènes, 28-30 avril 1986

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

PNUE

Athènes, 1986



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.143/2
15 février 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Réunion conjointe des Structures focales nationales
du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires

Athènes, 28-30 avril 1986

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire annoté

La Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le Plan Bleu (Split, 31 janvier - 4 février 1977) a défini le Programme d'actions prioritaires et le Plan Bleu comme deux activités distinctes mais qui se renforcent mutuellement, par lesquelles il devrait être possible d'atteindre les objectifs des éléments de planification intégrée et de gestion du Plan d'action pour la Méditerranée (UNEP/IG.5/7).

Afin de promouvoir les deux activités, le Directeur exécutif a ensuite conclu des accords avec les organismes de soutien appropriés en Yougoslavie et en France, établissant les Centres d'activités régionales pour le PAP à Split et pour le Plan Bleu à Sophia Antipolis.

Les Structures focales nationales respectivement désignées pour le PAP et le Plan Bleu se sont chargées des orientations et du contrôle de la politique à suivre pour ces deux activités. Les réunions des Structures focales nationales ont été convoquées comme suit:

Programme d'actions prioritaires:	Split, 6-8 décembre 1982 (UNEP/IG.36/INF.5)
Plan Bleu:	Genève, 1-2 février 1979 (UNEP/IG.14/INF.25)
	Cannes, 1-5 octobre 1979 (UNEP/WG.29/4)
	Sophia Antipolis, 3-4 avril 1981 (UNEP/WG.100/INF.4)
	Sophia Antipolis, 31 janvier - 2 février 1983 (UNEP/IG.43/INF.4)
	Sophia Antipolis, 24-27 janvier 1984 (UNEP/WG.100/6)

La Réunion extraordinaire des Parties contractantes (Athènes, 10-13 avril 1984) a pris plusieurs décisions concernant le Plan Bleu, le PAP et leur interaction.

En particulier, elle a estimé que le rôle des Structures focales devait être renforcé pendant la deuxième phase du Plan Bleu; elle a décidé de créer un Comité d'orientation pour suivre le déroulement des activités et orienter les travaux selon les lignes définies par les Structures focales et les Parties contractantes, de collaborer à la préparation des réunions des Structures focales et d'assister l'équipe permanente dans ses travaux; elle s'est félicitée des relations déjà établies entre les divers éléments du Plan d'action pour la Méditerranée et a prié le secrétariat d'organiser une réunion conjointe des Structures focales du PAP et du Plan Bleu afin d'examiner les progrès réalisés par ces deux activités et de formuler des avis sur leur futur développement ainsi que sur leur interaction (UNEP/IG.49/5).

La Première réunion conjointe des Structures focales nationales du Plan Bleu et du PAP s'est tenue à Athènes du 6 au 9 mai 1985. La réunion a examiné les activités du Plan Bleu et du PAP et étudié en détail les moyens et les manières de les harmoniser et de les coordonner, condition préalable fondamentale d'une mise en oeuvre réussie de l'élément "planification intégrée" du PAM. La réunion a approuvé plusieurs recommandations en vue de leur adoption par la Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes (Gênes, septembre 1985).

La Réunion de Gênes a adopté ces recommandations et d'autres et approuvé les budgets 1986-1987 de ces deux sous-programmes (UNEP/IG.56/5).

La Réunion de Gênes a décidé de convoquer deux réunions conjointes des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires, l'une en 1986, l'autre en 1987.

En réponse à cette recommandation, le secrétariat convoque la présente réunion conjointe des Structures focales du Plan Bleu et du PAP à Athènes du 28 au 30 avril 1985.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La Réunion sera ouverte à 9 heures 30 Lundi 28 avril 1986 dans la salle de conférence de l'Unité de Coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (Leoforos Vas. Constantinou 48, Athènes, second étage). Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée prononcera une allocution d'ouverture.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur contenu dans le document UNEP/IG.43/6, annexe XI, s'applique à la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

La réunion sera invitée à élire un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat a été distribué sous la cote UNEP/WG.143/1.

Point 5 de l'ordre du jour - Organisation des travaux

La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé qui figure en annexe au présent document.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan Bleu, 1985-1986

La réunion sera invitée à examiner le document UNEP/WG.143/3 sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du PB en 1985. Le rapport sera présenté par le Directeur scientifique du Plan Bleu. Le Président du Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB) et le Président du Comité d'orientation du Plan Bleu feront une déclaration. La réunion sera invitée à étudier le rapport et à en prendre note.

Point 7 de l'ordre du jour - Activités du Plan Bleu en 1986-1987 et participation des pays à la préparation des scénarios nationaux

La réunion sera invitée à examiner le document UNEP/WG.143/4 sur le plan de travail et le calendrier proposés pour les activités du Plan Bleu en 1986-1987. Le document sera présenté par le Directeur scientifique du Plan Bleu. La réunion sera invitée à étudier le rapport et en prendre note.

Point 8 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires, 1985-1986

La réunion sera invitée à examiner le document UNEP/WG.143/5 sur la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires en 1985. Le rapport sera présenté par le Directeur du Centre d'activités régionales du PAP (CAR/PAP). La réunion sera invitée à étudier le rapport et en prendre note.

Point 9 de l'ordre du jour - Activités du Programme d'actions prioritaires en 1986-1987, participation et coopération des pays

La réunion sera invitée à examiner le document UNEP/WG.143/6 sur le plan de travail et le calendrier proposés pour les activités du Programme d'actions prioritaires en 1986-1987. Le document sera présenté par le Directeur du Centre d'activités régionales du PAP (CAR/PAP). La réunion sera invitée à étudier le rapport et en prendre note.

Point 10 de l'ordre du jour - Domaines et modalités de coopération et de coordination entre le Plan Bleu et le Programme d'actions prioritaires, et les autres éléments du PAM

La réunion sera invitée à examiner le document UNEP/WG.143/7 sur les domaines et modalités de coopération et de coordination entre le Plan Bleu et le Programme d'actions prioritaires, et les autres éléments du PAM. La réunion sera invitée à étudier le rapport et en prendre note.

Point 11 de l'ordre du jour - Questions diverses

La réunion pourra examiner toute autre question relative à la mise en oeuvre du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires.

Point 12 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 13 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue pour Mercredi 30 avril 1986 à 18 heures.

ANNEXE

Emploi du temps proposé

<u>Date</u>	<u>Session de la matinée</u>	<u>Session de l'après-midi</u>
	<u>"Point de l'ordre du jour"</u>	<u>"Point de l'ordre du jour"</u>
Lundi 28 avril 1986	<ol style="list-style-type: none">1. Ouverture de la réunion2. Règlement intérieur3. Election du Bureau4. Adoption de l'ordre du jour5. Organisation des travaux6. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan Bleu 1985-19867. Activités du Plan Bleu en 1986-1987 et participation des pays à la préparation des scénarios nationaux	<ol style="list-style-type: none">7. (fin)
Mardi 29 avril 1986	<ol style="list-style-type: none">8. Rapport sur l'état d'avancement du Programme d'actions prioritaires 1985-19869. Activités du Programme d'actions prioritaires en 1985-1986; participation et coopération des pays	
Mercredi 30 avril 1986	<ol style="list-style-type: none">10. Domaines et modalités de coopération et de coordination entre le Plan Bleu et le Programme d'actions prioritaires, et les autres éléments du PAM11. Questions diverses	<p>La Session commence à 16 heures pour permettre la préparation du projet de rapport</p> <ol style="list-style-type: none">12. Adoption du rapport13. Clôture de la réunion

N.B.: Programme des sessions:

de 9.30 à 12.30 (session de la matinée)
de 14.30 à 18.00 (session de l'après-midi)

Pause café à 11 heures et 16 heures 30.